

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULON
Du 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,

Et le 29 mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes DILHET S, CHEMLA C., MM. DUBARRY JB, FOUGA L, GARNIER Ph., SABASTIA G., VENTAJA C.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme DILHET Sylvie

N°1 Objet : Délibération relative à la convention de mise à disposition de l'Espace citoyen

Monsieur le Maire indique que suite à la réhabilitation de l'Espace citoyen, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition de cet espace.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention et explique les différentes possibilités de location ainsi que les tarifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la convention proposée par Monsieur le Maire.

N°2 Objet: Délibération relative au renouvellement des clôtures à Capagaous

Monsieur le Maire présente les besoins en investissements concernant la réhabilitation de la clôture de Capagaous située en secteur avalancheux. Les travaux vont consister à la consolidation des piquets et à la pose d'un 2ème fil pour mieux contenir les jeunes bovins.

Deux offres ont été proposées et l'offre de l'entreprise ATTM pour un montant de 4402,00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société ATTM et donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires et déposer un dossier de financement.

N°3 Objet : Délibération relative à l'amélioration des parcs de contention

Monsieur le Maire indique que des besoins d'amélioration des parcs de contention situés à Spigous et l'Auloueilh sont nécessaires. Cette amélioration passe par la création de portes de tri. Monsieur le Maire a consulté la société Euralis qui a soumis un devis d'un montant de 1674.80 € HT. Auquel il faut rajouter le transport par Hélicoptage dont le coût estimé serait de 600 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de poursuivre les démarches, de signer le devis et déposer un dossier de financements

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires.

N°4 Objet : Délibération relative l'approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2020 validés par le percepteur de la commune :

- Compte de gestion du budget Principal
- Compte de gestion du budget Assainissement
- Compte de gestion du budget CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte et vote à l'unanimité des membres présents les trois comptes de gestion et autorisent monsieur le Maire à les approuver électroniquement.

N°5 Objet: Délibération relative à l'approbation des comptes administratifs 2020

Madame la 1^{ère} Adjointe présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2020 de la commune :

- Compte administratif du budget Principal,
- Compte administratif du budget Assainissement,
- Compte administratif du budget CCAS

Les comptes étant conformes aux comptes de Gestion, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois comptes administratifs.

N°6 Objet : Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal
Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice	168 013.94 €
Résultat antérieurs	-7 806.98 €
Solde d'exécution cumulé	160 206.96 €
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	-7 561.46 €
Recettes	0.00 €

Solde des restes à réaliser - 7 561.46 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	160 206.96 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-7 561.46 €
Excédent de financement de l'investissement	152 645.50 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	134 166.06 €
Résultat antérieur	656 725.60 €
Total à affecter	790 891.66 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de	0 €
L'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	
2° Affectation complémentaire en réserves	400 000.00 €
3° Restes sur excédents de fonctionnement	390 891.66 €
(À reporter au BP ligne 002)	

N°7 Objet : Délibération relative l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Eau et Assainissement
Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice	23 448.65 €
Résultat antérieurs	-39 804.02 €
Solde d'exécution cumulé	-16 355.37 €
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	-11 310.00 €
Recettes	0.00 €

Solde des restes à réaliser - 11 310.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-16 355.37 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-11 310.00 €
Besoin de financement de l'investissement	27 665.37 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	25 912.87 €
Résultat antérieur	9 604.87 €
Total à affecter	35 517.74 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de	27 665.37 €
L'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	
2° Affectation complémentaire en réserves	0 €
3° Restes sur excédents de fonctionnement	7 852.37 €
(à reporter au BP ligne 002)	

N°8 Objet : Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021 Principal

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	744 341,66	353 450,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 390 891,66
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	744 341,66	744 341,66
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	498 512,30	963 860,03
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 561,46	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 160 206,96
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	506 073,76	1 124 066,99
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 250 415,42	1 868 408,65

N°9 Objet Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021 Eau et Assainissement

MAIRIE D'AULON - Budget Assainissement AULON - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	46 986,00	39 133,63
		+	+
R	E		
P	O	0,00	0,00
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	7 852,37
		-	=
		46 986,00	46 986,00

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	524 012,01	551 677,38
		+	+
R	E	11 310,00	0,00
P	O	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	16 355,37	0,00
		-	=
		551 677,38	551 677,38

		TOTAL	
		598 663,38	598 663,38

N°10 : Délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Mr le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24.69 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 37.99 % (soit 24.69 % + 13.30 %).

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en tenant compte des effets de la réforme.

TAXES	TAUX 2020 (Rappel)	TAUX 2021
Taxes foncières sur les propriétés bâties	24.69 % et 13.30 %	37.99 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	27.80 %	27.80 %
CFE	33.29 %	33.29 %

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter pour 2021 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.99 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 27.80 %
- CFE : 33.29 %

N°11 : Délibération relative aux amortissements de la participation à la construction du centre de secours d'Arreau

Vu l'article L2321-2, 2° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales,

M. le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, M. le Maire précise que :

- La base est le cout d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- La méthode retenue est la méthode linéaire ;
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

M. le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

- Participation à la CCAL pour la construction du centre de secours : 5 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- De charger M. le Maire de faire le nécessaire.

N°12 Objet : Délibération relative au refus d'admission en non-valeur

M le Maire expose au conseil municipal la proposition du Trésorier de la Trésorerie Aure-Louron de passer en admission en non-valeur 2 titres de recettes à destination d'AXA assistance pour un montant total de 3 226 € emis dans le cadre des secours sur piste.

M. le Maire précise que s'agissant d'une société d'assurance, il souhaite représenter cette dette à celle-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal refuse de passer cette somme en non-valeur.

Questions diverses et informations:

- Approbation du compte rendu de la réunion du CM et signatures des documents
- Pour rappel : la concertation sur le Règlement du cimetière d'Aulon, débutée le 4 février, pour 2 mois, arrive à son terme. Un cahier d'observations ainsi que le règlement sont mis à disposition à la mairie.
- Réunion concernant la Commission des Finances Locales prévue le mercredi 30 mars 2021 à 17h00 à l'Espace citoyen.
- Informations sur le SMECTOM
- Visite de Monsieur le Député Jean Bernard SEMPASTOUS, le 23 avril 2021
- Réunion des Eleveurs le 27 avril 2021 à 15h Espace Citoyen
- Organisation du Tour de France 2021
- Fixation date prochain Conseil Municipal

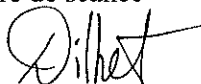
Fixation date prochain Conseil Municipal :

Lundi 3 mai 2021, à 18H

La séance a été clôturée à 20h15

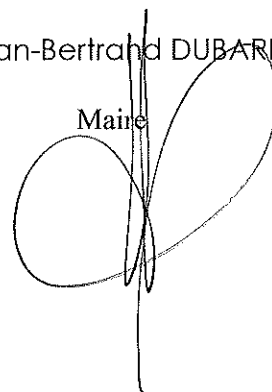
Sylvie DILHET

Secrétaire de séance



Jean-Bertrand DUBARRY

Maire



SIGNATURES

OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

CHEMLA Céline



DILHET Sylvie



DUBARRY Jean-Bertrand



FOUGA Lucien



GARNIER Philippe



SABASTIA Gabriel



VENTAJA Cyril



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 29 mars 2021

N° de délibération	Intitulé	N° de feuille
N°1-29-03-2021	Délibération relative à la convention de mise à disposition de l'Espace citoyen	1
N°2-29-03-2021	Délibération relative au renouvellement des clôtures à capagaous	1
N°3-29-03-2021	Délibération relative à l'amélioration des parcs de contention	2
N°4-29-03-2021	Délibération relative l'approbation des comptes de gestion 2020	2
N°5-29-03-2021	Délibération à l'approbation des comptes administratifs 2020	2
N°6-29-03-2021	Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Principal	3
N°7-29-03-2021	Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Eau et Assainissement	3
N°8-29-03-2021	Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021 Principal	4
N°9-29-03-2021	Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021 Eau et Assainissement	5
N°10-29-03-2021	Délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021	6
N°11-29-03-2021	Délibération relative aux amortissements de la participation à la construction du centre de secours d'Arreau	6-7
N°12-29-03-2021	Délibération relative au refus d'admission en non-valeur	7

Location de l'ESPACE CITOYEN

Limité temporairement à 30 personnes

Avec équipement : projecteur-vidéo et sonorisation



/ AULON

Saint-Lary > 15 mn

Contact

MAIRIE D'AULON
Centre village - 65240 Aulon
Tél. : 05 62 39 96 83
communeaulon@wanadoo.fr



Réserve Naturelle,
en juin Hameau de Lurgues :
création Observatoire du ciel
Astrilé et des nimbus



Tarifs

1/2 journée Journée Week End Soirée Spécificités Caution

Tarifs sur demande auprès de la Mairie

RDC : Location à usage commercial ou pour personnes extérieures au village

Nature du besoin	Prix par jour	Nombre de jour	Total
Salle vide de mobilier Avec chauffage	100 €		
Salle avec mobilier (table et chaises 50 Pers.) Avec chauffage	150€		
Salle vide de mobilier Sans chauffage	80€		
Salle avec mobilier (table et chaises 50 pers.) Sans chauffage	110 €		

*(Chèque de caution exigé 1000 €)

RDC : Location à usage privé pour résidents assujettis à la Taxe d'Habitation

Nature du besoin	Prix par jour	Nombre de jour	Total
Salle vide de mobilier Avec chauffage	70 €		
Salle avec mobilier (table et chaises 50 Pers.) Avec chauffage	100€		
Salle vide de mobilier Sans chauffage	50€		
Salle avec mobilier (table et chaises 50 pers.)	80 €		

Sans chauffage			
----------------	--	--	--

*(Chèque de caution exigé 1000 €)

RDC : pour usages associatifs locaux, jeunes de moins de 25 ans ou usages communaux :

Nature du besoin	Prix par jour TTC	Nombre de jour Total	Total
Salle vide de mobilier Avec chauffage	Gratuit		
Salle avec mobilier (table et chaises 50 pers.) Avec chauffage	Gratuit		
Salle vide de mobilier Sans chauffage	Gratuit		
Salle avec mobilier (table et chaises 50 pers.) Sans chauffage	Gratuit		

*(Chèque de caution exigé 1000 €)

Nature du besoin	Prix par personne	Nb de personne	Total
Fourniture de vaisselle	1 €		

*(Chèque de caution exigé)

**1^{er} étage : Location salle de réunion limitée à 10 personnes
pour usages associatifs locaux, télétravail ou usages commerciaux :**



Nature du besoin	Prix par ½ journée	Nb. ½ journée(s)	Total
Usage associatif ou télétravail	Gratuit		
Usages commerciaux	15 €		

*(Chèque de caution exigé 1000 €) ** incluant café, thé



2021

N°1-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

12 AVR. 2021

ARRIVEE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S

Objet : Délibération relative à la convention de mise à disposition de l'Espace Citoyen

Monsieur le Maire indique que suite à la réhabilitation de l'Espace citoyen, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une convention de mise à disposition de cet espace ainsi qu'une tarification.

Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la convention et présente la tarification annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la convention et les tarifs associés.

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°2-29-03-2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative au renouvellement des clôtures à Capagaous

Monsieur le Maire présente les besoins en investissements concernant la réhabilitation de la clôture de Capagaous située en secteur avalancheux. Les travaux vont consister à la consolidation des piquets et à la pose d'un 2eme fil pour mieux contenir les jeunes bovins.

Deux offres ont été proposées et l'offre de l'entreprise ATTM pour un montant de 4402,00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société ATTM et donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires et déposer un dossier de financement.

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°3-29-03-2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Absents excusés :

Absents :

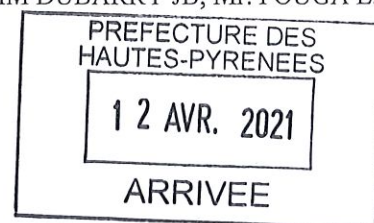
Secrétaire de séance : Mme DILHET S

Date de la convocation :

Le 24 mars 2021

Date d'affichage :

Le 24 mars 2021



Objet : Délibération relative à l'amélioration des parcs de contention

Monsieur le Maire précise que des besoins d'amélioration des parcs de contention situés à Spigous et l'Auloueilh sont nécessaires. Cette amélioration passe par la mise en place d'un couloir de contention et la mise en place de portes de tri. Monsieur le maire a consulté la société Euralis qui a soumis un devis d'un montant de 1674.80 € HT. Auquel il faut rajouter le transport par Héliportage dont le coût estimé serait de 600 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de poursuivre les démarches, de signer le devis et déposer un dossier de financements

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires.

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°4-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative à l'approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2020 validés par le percepteur de la commune :

- Compte de gestion du budget Principal
- Compte de gestion du budget Assainissement
- Compte de gestion du budget CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte et vote à l'unanimité des membres présents les trois comptes de gestion et autorisent monsieur le Maire à les approuver électroniquement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire



20500 - AULON -

Exercice 2020

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-7 806,98		168 013,94		160 206,96
Fonctionnement	700 361,67	42 312,87	134 166,06	-1 323,20	790 891,66
TOTAL I	692 554,69	42 312,87	302 180,00	-1 323,20	951 098,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
20501-EAU ET ASSAINISSEMENT					
AU					
Investissement	-39 804,02		23 448,65		-16 355,37
Fonctionnement	49 408,89	39 804,02	25 912,87		35 517,74
Sous-Total	9 604,87	39 804,02	49 361,52		19 162,37
TOTAL III	9 604,87	39 804,02	49 361,52		19 162,37
TOTAL I + II + III	702 159,56	82 116,89	351 541,52	-1 323,20	970 260,99

INTEGRATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CCAS DISSOUS LE 31/12/2019: - 1323,20



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20501 - EAU ET ASSAINISSEMENT AULON -

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial EAU ET ASSAINISSEMENT AULON					
-					
Investissement	-39 804,02		23 448,65		-16 355,37
Fonctionnement	49 408,89	39 804,02	25 912,87		35 517,74
Sous-Total	9 604,87	39 804,02	49 361,52		19 162,37
TOTAL III	9 604,87	39 804,02	49 361,52		19 162,37
TOTAL I + II + III	9 604,87	39 804,02	49 361,52		19 162,37



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20900 - CCAS AULON -

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
	-1 323,20			1 323,20	
TOTAL I	-1 323,20			1 323,20	
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-1 323,20			1 323,20	

BUDGET DISSOUS AU 31/12/2019 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - 1323,20 INTEGRE SUR BUDGET PRINCIPAL
20500





N°5-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative à l'approbation des comptes administratifs 2020

Madame la Première Adjointe présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2020 de la commune :

- Compte administratif du budget Principal,
- Compte administratif du budget Assainissement,
- Compte administratif du budget CCAS

Les comptes étant conformes aux comptes de Gestion il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois comptes administratifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°6-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON

SEANCE DU 29 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Principal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal
Considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice	168 013.94 €
Résultat antérieurs	-7 806.98 €
Solde d'exécution cumulé	160 206.96 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	-7 561.46 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 7 561.46 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	160 206.96 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-7 561.46 €
Excédent de financement de l'investissement	152 645.50 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	134 166.06 €
Résultat antérieur	656 725.60 €
Total à affecter	790 891.66 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0 €
2° Affectation complémentaire en réserves	400 000 €
3° Restes sur excédents de fonctionnement	390 891.66 €

(à reporter au BP ligne 002)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr DUBARRY Jean-Bertrand, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 790 891.66 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES : Contre 0 Pour 6

PRÉFECTURE DES
HAUTES-PYRÉNÉES

12 AVR. 2021

ARRIVEE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	134 166.06 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	656 725.60 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	790 891.66 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	160 206.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-7 561.46 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 790 891.66 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	400 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	390 891.66 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mr DUBARRY Jean-Bertrand, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 09/04/2021 et de la publication le 09/04/2021.

A AULON, le 29/03/2021



N°7-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Absents :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Eau et Assainissement
Considérant les éléments suivants :

<u>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020</u>	
Résultat de l'exercice	23 448.65 €
Résultat antérieurs	-39 804.02 €
Solde d'exécution cumulé	-16 355.37 €
<u>Restes à réaliser au 31 décembre</u>	
Dépenses	-11 310 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 11 310 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-16 355.37 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-11 310 €
Besoin de financement de l'investissement	27 665.37 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice	25 912.87 €
Résultat antérieur	9 604.87 €
Total à affecter	35 517.74 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	27 665.37 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0 €
3° Restes sur excédents de fonctionnement	7 852.37 €
(à reporter au BP ligne 002)	

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire



MAIRIE D'AULON

Code INSEE

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mr DUBARRY Jean-Bertrand, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 35 517.74 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES : Contre 0 Pour 6

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

12 AVR. 2021

ARRIVEE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 912.87 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	9 604.87 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	35 517.74 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-16 355.37 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-11 310.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-27 665.37 €
AFFECTATION (2) = d.	35 517.74 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	27 665.37 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	7 852.37 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mr DUBARRY Jean-Bertrand, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 09/04/2021 et de la publication le 09/04/2021.

A AULON, le 29/03/2021.



N°8-29-03-2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE D'AULON
 SEANCE DU 29 MARS 2021**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
 Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

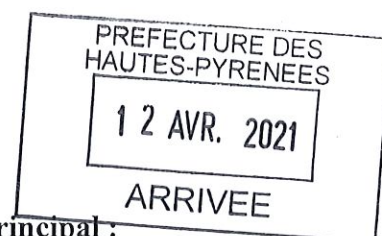
Date de la convocation :
 Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Absents :

Date d'affichage :
 Le 24 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021 Principal :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	744 341,66	353 450,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 390 891,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		744 341,66	744 341,66
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	498 512,30	963 860,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 581,46	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 160 206,96
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		506 073,76	1 124 066,99
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 250 415,42	1 868 408,65

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent à l'unanimité la proposition de d'adoption du budget présenté
 Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
 Maire





N°9-29-03-2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE D'AULON
 SEANCE DU 29 MARS 2021**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
 Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
 Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Absents :

Date d'affichage :
 Le 24 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative au vote du Budget Primitif 2021 Eau et Assainissement :

MAIRIE D'AULON - Budget Assainissement AULON - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	46 986,00	39 133,63
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(et déficit)	(et excédent)
		0,00	7 852,37
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	46 986,00	46 986,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	524 012,01	551 677,38
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	11 310,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(et solde négatif)	(et solde positif)
		16 355,37	0,00
	-	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	551 677,38	551 677,38
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	598 663,38	598 663,38

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent à l'unanimité la proposition de d'adoption du budget présenté Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire



PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES
12 AVR. 2021
ARRIVEE



N°10-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Mr le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24.69 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 37.99 % (soit 24.69 % + 13.30 %).

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en tenant compte des effets de la réforme.

TAXES	TAUX 2020 (Rappel)	TAUX 2021
Taxes foncières sur les propriétés bâties	24.69 % et 13.30 %	37.99 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	27.80 %	27.80 %
CFE	33.29 %	33.29 %

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter pour 2021 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.99 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 27.80 %
- CFE : 33.29 %

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°11-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

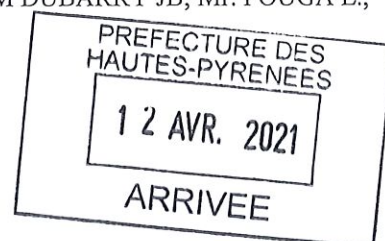
Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Absents :

Secrétaire de séance : Mme DILHET S



Objet : Délibération relative aux amortissements de la participation à la construction du centre de secours d'Arreau :

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Mr le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Mr le Maire précise que :

- La base est le cout d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- La méthode retenue est la méthode linéaire ;
- La durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans.

Mr le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

- Participation à la CCAL pour la construction du centre de secours : 5 ans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- De charger Mr le Maire de faire le nécessaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire





N°12-29-03-2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON
SEANCE DU 29 MARS 2021

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un,
Et le vingt-neuf mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes CHEMLA C, DILHET S, MM DUBARRY JB, Mr. FOUGA L., GARNIER Ph., VENTAJA, SABASTIA G

Date de la convocation :
Le 24 mars 2021

Absents excusés :

Absents :

Date d'affichage :
Le 24 mars 2021

Secrétaire de séance : Mme DILHET S

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

12 AVR. 2021

ARRIVEE

Objet : Délibération relative au refus d'admission en non-valeur :

Mr le Maire expose au conseil municipal la proposition du Trésorier de la Trésorerie Aure-Louron de passer en admission en non-valeur 2 titres de recettes à destination d'AXA assistance pour un montant total de 3 226 € emis dans le cadre des secours sur piste.

Mr le Maire précise que s'agissant d'une société d'assurance, il souhaite représenter cette dette à celle-ci.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal refuse de passer cette somme en non-valeur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Jean-Bertrand DUBARRY
Maire

